

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

Séance du 1^{er} juin 2021

Le 1^{er} juin 2021 à 18h00, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Serge PEROTTINO, Président, Madame Sophie AMARANTINIS a été désignée secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Sophie AMARANTINIS ; Jean-Jacques COULOMB ; Bernard DESTROST ; Gérard GAZAY ; Michel LAN ; Rémi MARCENGO ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Véronique MIQUELLY ; José MORALES ; Patrick PIN ; Serge PEROTTINO ; Alain ROUSSET

Etaient représentés :

Christine CAPDEVILLE représentée par Yves MESNARD
Magali GIOVANNANGELI représentée par José MORALES
Jean-Marie LEONARDIS représenté par Serge PEROTTINO

CT4/010621/9

Sur le rapport de Serge PEROTTINO

Budget Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile - Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement "Acquisition d'outillages et d'équipements logistiques"

Le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile souhaite développer une filière de valorisation des déchets verts.

Il s'agit à la fois de traiter les déchets verts issus des activités liées aux compétences déléguées : gestion des espaces verts autour des bâtiments du conseil de territoire, gestions des espaces naturels du conseil de territoire et également réalisation des obligations légales de débroussaillage sur les parcelles du conseil de territoire ainsi qu'au niveau des parcelles liées à la compétences espaces publics (pluvial et défense extérieure contre l'incendie, notamment).

Mais également de permettre à terme de travailler sur une mission de service aux usagers du territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

L'acquisition de matériel permettra de réaliser ces missions en régie, en mutualisant les équipes du service vie quotidienne, et de réaliser des économies de coût de fonctionnement, par rapport aux prestations jusqu'alors externalisées.

Il convient donc de prévoir l'acquisition de matériel et d'équipement logistique pour permettre la réalisation des travaux à effectuer.

L'opération d'investissement 2021400100, « Acquisition d'outillages et d'équipements logistiques », d'un montant de 80 000 euros TTC, inscrite au budget EST, enregistrée dans l'autorisation de programme 214011BP du programme 01- Gestion de l'Administration de la Métropole doit être révisée pour un montant de 200 000 euros TTC.

Cette révision porte le montant de l'opération 2021400100 d'un montant avant révision de 80 000 euros TTC à un montant révisé de 280 000 euros TTC.

Ce type de dépenses est subventionnable à hauteur de 60% par le Conseil Départemental des Bouches du Rhône.

Au vu de ce qui précède, Monsieur le Président propose au Conseil de Territoire de donner un avis favorable à la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant la nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La lettre de saisine de la Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile du 1^{er} juin 2021.

Où le rapport ci-dessus,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la révision pour un montant total de 200 000 euros T.T.C selon le budget EST de l'opération d'investissement afin de permettre sa réalisation ;
- Qu'il convient de procéder à l'affectation de la révision pour un montant total de 200 000 euros TTC de l'opération d'investissement ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

Sont approuvées la revalorisation et l'affectation de l'opération d'investissement 2021400100 OUTILLAGE / EQUIPEMENT LOGISTIQUE d'un montant de 200 000 T.T.C rattachée au programme 01 Gestion de l'Administration Code AP 214011BP portant le montant total de l'opération à 280 000 euros TTC.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget état spécial selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée établis comme suit :

Mandatés antérieurs : néant.

CP 2021 : 143 000 euros T.T.C

CP 2022 : 100 000 euros T.T.C

CP 2023 : 37 000 euros T.T.C

AVIS FAVORABLE



Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de territoire

Serge PEROTTINO

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210601-CT4-010621-9-DE
Date de télétransmission : 10/06/2021
Date de réception préfecture : 10/06/2021